Nations Unies S/PV.7682



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7682e séance

Jeudi 28 avril 2016, à 10 h 35

New York

Président :	M. Liu Jieyi	(Chine)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	Mme Adnin
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Toro-Carnevali

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/384)

16-11996 (F)







La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité (S/2016/384)

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Stephen O'Brien, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M. O'Brien, qui participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Vienne.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/384, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014) et 2258 (2015) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. O'Brien.

M. O'Brien (*parle en anglais*) : Je n'ai nul besoin de dire à chacun des membres du Conseil de sécurité que les effets de cinq longues années de conflit en Syrie défient tout entendement, voire toute description. Les pertes en vies humaines et les souffrances sont révoltantes et obscènes dans ce combat insensé où il n'y a plus grand-chose à gagner. Des centaines de milliers de personnes sont mortes. Des millions de personnes ont été déplacées. On ne compte plus le nombre de familles déchirées et de villes réduites en cendres. L'infrastructure de base est détruite. Pour beaucoup de ceux qui ne font que survivre, les conditions de vie sont misérables. Délibérément privés de nourriture et de médicaments, beaucoup sont confrontés aux conditions les plus épouvantables de désolation, de faim et de famine. Nous devons tous avoir honte de ce qui se passe sous nos yeux.

La récente cessation des hostilités a accordé un moment de répit ô combien nécessaire à certains de ceux qui souffrent dans ce terrible conflit. Pourtant, l'évolution récente de la situation sur le terrain montre une détérioration importante et préoccupante, surtout avec l'exacerbation des violences signalées à Alep, Homs, Edleb, Lattaquié et Rif-Damas. Pas plus tard que ce matin, les forces gouvernementales syriennes auraient repris leurs raids aériens dans la province de Deraa, pour la première fois depuis le début de la cessation des hostilités.

Il incombe au Conseil de sécurité de faire en sorte que soient étudiés tous les moyens qui permettraient de mettre fin à la violence. Je demande à nouveau qu'un accès continu, sûr, sans condition et sans entrave soit accordé à l'aide humanitaire. Les parties au conflit, le Conseil de sécurité et les coprésidents du Groupe international de soutien pour la Syrie doivent déployer tous les efforts possibles pour relancer la cessation des hostilités. Le Conseil de sécurité ne doit pas laisser passer l'occasion offerte par les pourparlers de Genève et par la cessation des hostilités pour mettre fin aux immenses souffrances humaines en Syrie. Le monde et le peuple syrien en ont besoin. Ils ont besoin que le Conseil agisse.

Ce sont les civils qui continuent d'être les premières victimes du conflit. Les combats se sont intensifiés dans la ville d'Alep depuis le 22 avril, avec des frappes aériennes sur l'est de la ville et des tirs d'obus d'artillerie et de mortier improvisé sur l'ouest, qui ont fait des dizaines de morts et de blessés parmi les civils. Des infrastructures civiles, dont des écoles et des hôpitaux, ont également été endommagées. Hier, des bombardements aériens sur l'est de la ville d'Alep ont frappé l'hôpital Al-Qods, tuant au moins 20 personnes, dont deux médecins. Un autre hôpital dans la partie ouest d'Alep aurait également été touché. Il est effroyable que la présence d'un hôpital ou d'un établissement de soins soit maintenant perçue par les voisins comme une menace à leur sécurité. Comme le Président du Groupe de travail sur l'accès humanitaire, M. Jack Egeland, l'a dit, ce qui s'est produit aujourd'hui constitue une détérioration catastrophique de la situation.

Le 19 avril, un marché de Maarret el-Nouman, dans la province d'Edleb, a été touché par des frappes aériennes, qui ont fait plus de 40 morts et quelque 145 blessés. Dix autres personnes ont été tuées lors d'une attaque similaire sur un marché à proximité de Kafr Noubl. Le meurtre de civils, dont cinq jeunes enfants, montre une fois de plus à quel point les auteurs de ces attaques sont dépourvus de la moindre once d'humanité.

Les combats entre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et les groupes d'opposition armés non étatiques dans le nord de la province d'Alep se poursuivent. Je suis très préoccupé par les informations récentes faisant état de l'avancée de l'EIIL à l'est d'Izaz, menaçant plusieurs camps de personnes déplacées. Dans cette région proche de la frontière avec la Turquie, quelque 40 000 personnes ont à nouveau été déplacées et beaucoup d'entre elles ont du mal à trouver un abri adéquat. Dans la ville d'Atareb, plusieurs frappes aériennes ont touché le complexe des Casques blancs, c'est-à-dire la force de défense civile syrienne. Cinq hommes courageux, qui ont consacré leur vie à sauver d'autres personnes, ont eux-mêmes été tragiquement tués.

Le 6 avril, des affrontements violents entre l'EIIL et le Front el-Nosra dans le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk ont empêché les habitants de partir et considérablement limité leur accès à l'aide qui fait si cruellement défaut. Même si, entre le 13 février et le 7 avril, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a été en mesure d'apporter de la nourriture et une aide médicale aux personnes se trouvant dans le camp de Yarmouk, l'Office n'a pas pu acheminer d'autres articles depuis.

En dépit d'énormes difficultés, le personnel des Nations Unies et nos partenaires humanitaires continuent, grâce à leur seul courage, d'apporter une aide et une assistance indispensables à la survie à des millions de personnes dans tout le pays. Par exemple, le Programme alimentaire mondial (PAM) a fourni une aide alimentaire à 3,7 millions de personnes en mars. L'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont mené une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite et vacciné 2,1 millions d'enfants en mars. Cette semaine, l'UNICEF, l'OMS et des partenaires ont commencé une nouvelle campagne de vaccination en vue de vacciner 2 millions d'enfants dans des zones assiégées, difficiles d'accès et mal desservies.

De plus, l'aide humanitaire acheminée par la frontière cette année a atteint deux fois plus de personnes qu'au cours de la même période l'année dernière. Rien qu'en mars, les convois ont permis d'apporter une aide alimentaire à plus d'1 million de personnes ainsi que des fournitures médicales, des articles non alimentaires, de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène et des fournitures scolaires à des dizaines de milliers d'autres. Depuis que les convois ont commencé à franchir la frontière en 2014, ils ont permis de fournir une aide soutenue à plusieurs millions de personnes.

Les secours humanitaires continuent également de venir en aide aux civils grâce à des opérations interinstitutions menées en franchissant une ligne de front. En mars, 21 convois ont été organisés, et 24 opérations ont déjà été conduites en avril. Depuis janvier, une aide a été apportée à 778 175 personnes dans le besoin dans des zones assiégées, difficiles d'accès et d'autres zones prioritaires auxquelles on ne peut accéder qu'en franchissant une ligne de front. Cette semaine, des représentants de l'ONU se sont rendus à Rastan, la troisième ville de la province de Homs, pour la première fois depuis avril 2015, soit la première fois en un an. Environ 122 500 personnes ont reçu une aide indispensable, y compris de la nourriture, de l'eau, des produits d'assainissement et d'hygiène, des produits de santé, des fournitures scolaires et d'autres produits de première nécessité. Triste rappel des risques auxquels nos collègues sont exposés, un mortier tiré devant un des véhicules du convoi à destination de Rastan a blessé le conducteur de ce véhicule et tué un civil. Je condamne dans les termes les plus énergiques et les plus durs ces attaques à l'encontre des travailleurs humanitaires, et j'appelle de nouveau toutes les parties à permettre un accès sans restriction et sûr aux personnes dans le besoin.

Depuis le 10 avril, le PAM a mené 14 opérations de largage depuis un avion volant à haute altitude, pour aider ceux qui se trouvent dans la ville de Deir el-Zor, isolée par l'EIIL, et répondre aux besoins immédiats d'environ 100 000 personnes. Le Croissant-Rouge arabe syrien est en train de distribuer cette aide sur place. Bien que les largages ne soient utilisés qu'en dernier recours, le PAM, avec l'appui de nombreux États Membres, est en mesure de poursuivre ces opérations pour faire parvenir de la nourriture ainsi que d'autres articles humanitaires tels que des médicaments, des compléments nutritionnels, de l'eau et des produits d'assainissement.

Des évacuations ont eu lieu dans le cadre de l'Accord de cessez-le-feu portant sur quatre localités – Zabadani, Madaya, Fouaa et Kafraya – et leurs environs. Le 20 avril, l'évacuation de plus de 515 personnes de ces quatre villes assiégées, y compris 80 évacuations sanitaires, a été menée à bien. Il s'agit de la plus grande évacuation sanitaire réalisée en Syrie à ce jour. Mais hélas, elle intervient trop tard pour certains. Nous ne devons pas oublier le décès tragique

de deux enfants et d'un jeune homme à Madaya, dont les demandes d'évacuation sanitaire avaient été refusées. Même si je me félicite de l'évacuation qui a eu lieu, je souligne qu'il est demandé à toutes les parties au conflit de veiller à ce que les évacuations sanitaires soient effectuées en temps voulu et ne soient jamais liées à des accords politiques ou à des questions de réciprocité. La fourniture de l'aide humanitaire, y compris une aide médicale aux civils qui en ont désespérément besoin, ne doit pas être une question politique. Elle ne doit jamais être une arme de négociation dans un contexte de guerre.

Le droit international humanitaire est très clair en ce qui concerne les soins médicaux. Les malades et les blessés doivent recevoir les soins médicaux que leur état de santé exige. Le personnel médical doit être protégé en toutes circonstances, et les attaques contre des installations médicales sont interdites. Malgré cela, le refus de l'accès aux soins médicaux continue d'être employé comme arme de guerre en Syrie. Nous continuons de recevoir des informations selon lesquelles des parties au conflit font fi de ces principes fondamentaux du droit international humanitaire. En mars, l'organisation Médecins pour les droits de l'homme a constaté une attaque contre un centre médical de la province de Lattaquié et le décès de quatre membres du personnel médical. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a quant à lui signalé qu'un centre médical avait été détruit à la suite d'une frappe aérienne à Deïr Al-Assafir, dans la province de Damas. Comme je l'ai souligné, d'autres attaques visant des installations et du personnel médicaux ont détruit deux nouveaux hôpitaux ces derniers jours à Alep.

La saisie de médicaments et de fournitures médicales des convois d'aide s'est poursuivie. La semaine dernière, du matériel chirurgical ainsi que des produits sanitaires de base tels que des antibiotiques et des antalgiques n'ont pas pu être inclus dans le convoi à destination de Kafr Batna. Cette semaine, dans le convoi destiné à Rastan, les autorités syriennes ont retiré des médicaments de la cargaison ainsi que des ciseaux et des anesthésiants qui se trouvaient dans des trousses obstétriques. Cette pratique inhumaine entraîne directement des souffrances et des décès qui pourraient être évités. Nous devons continuer de faire pression sur le Gouvernement syrien pour qu'il autorise la livraison des fournitures médicales. Il ne s'agit pas de vagues rumeurs; ces faits peuvent être prouvés, et tout le monde doit être sûr que tel sera le cas quand, un jour, il n'y aura plus de combats et que les responsables devront répondre de leurs actes. Des comptes leur seront bel et bien demandés; il ne saurait y avoir d'impunité pour un tel comportement.

Même si l'acheminement de l'aide humanitaire et la capacité de la communauté humanitaire de surmonter des conditions et restrictions déplorables sont admirables, il est important de se souvenir qu'ils sont également un rappel brutal de l'incapacité des parties au conflit d'assumer leur responsabilité fondamentale de protéger la population syrienne et de respecter le droit international humanitaire. La poursuite de cette situation ne fera qu'entraîner d'autres décès et de nouvelles souffrances.

Je demeure particulièrement préoccupé par l'accès aux zones auxquelles un accès total est régulièrement refusé. L'ONU a présenté la demande de convois interinstitutions pour mai afin de se rendre dans 35 villes qui ont désespérément besoin d'aide, et je demande que l'autorisation d'accès soit accordée sans tarder, y compris pour les villes de Daraya et de Douma. Comme cela a été signalé à de nombreuses reprises, ces zones ont désespérément besoin d'une aide humanitaire.

Suite à la visite d'évaluation des besoins effectuée le 16 avril à Daraya par l'ONU, qui a réussi à entrer dans la ville pour la première fois depuis 2012, le monde a pu constater que l'accès est possible mais que les besoins sont considérables et urgents. La ville est détruite à 80-90 %; il n'y a pas d'électricité depuis 2012; et les infrastructures d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de gestion des déchets ne peuvent être réparées. Les familles ne disposent que d'un repas par jour et font manger leurs enfants en priorité. Dans les cas les plus graves, elles passent des journées entières sans manger, envoient les enfants mendier dans la rue et en sont réduites à manger de l'herbe et de la végétation sauvage. Après la visite à Daraya, l'ONU a déposé une demande spécifique pour acheminer de l'aide dans cette ville. Cette demande n'a pas encore été acceptée, ce qui est extrêmement frustrant. Tandis que l'accès continue d'être refusé, la population de Daraya demeure prise au piège, continue d'être affamée et – soyons clairs – de mourir de faim. C'est un mot que je n'emploie jamais à moins que ce ne soit vrai.

Comme je l'ai indiqué dans le cadre de l'exposé que j'ai présenté le mois dernier, je me félicite de la simplification des procédures relatives aux demandes de convois franchissant une ligne de front. L'application de ces procédures simplifiées ne se fait toutefois pas de manière régulière, loin de là. Le Gouvernement a répondu dans le délai convenu de sept jours ouvrables

à notre demande de convois qui devaient franchir une ligne de front en avril, et a autorisé l'accès à sept des 11 lieux demandés. Les autorités syriennes ont également accepté de fournir des lettres de facilitation dans un délai de trois jours pour que les convois puissent passer en toute sécurité. Néanmoins, les retards accusés dans la réception des lettres de facilitation dans le délai de trois jours précisé ont retardé de nombreux convois, privant des civils de l'aide dont ils ont désespérément besoin. Pour que la nouvelle procédure de demandes de convois interinstitutions soit efficace, les lettres de facilitation doivent être établies en temps voulu.

Nous n'avons pas simplement besoin d'un accès durable, sans entrave et sans condition, une véritable protection permanente doit également être assurée pour les civils et la situation humanitaire améliorée pour les millions de personnes dans le besoin. L'accès ne peut être autorisé de manière ponctuelle ou occasionnelle, et on ne peut limiter ou interdire certains types d'aide. Les niveaux d'accès actuels continuent de laisser des civils affamés et sans soins médicaux. Même dans les zones auxquelles nous avons pu avoir accès cette année, les besoins sont complexes et exigent une intervention humanitaire globale et cohérente, à laquelle, à l'heure actuelle, les parties au conflit s'opposent souvent. Alors que la communauté humanitaire déploie inlassablement et courageusement des efforts pour fournir une aide à davantage de personnes qui en ont besoin en Syrie, les parties au conflit doivent elles aussi garantir un accès sûr et sans entrave, et nous devons tous, en particulier le Conseil de sécurité, œuvrer à une solution politique durable qui permette à l'aide humanitaire d'être aussi efficace que possible.

Le peuple syrien ne peut pas se permettre le luxe de voir sa situation se détériorer à nouveau. Si la communauté internationale ne parvient pas à maintenir l'élan actuel, grâce à une cessation durable des hostilités et à un accès humanitaire sans entrave, il ne fait aucun doute que la situation deviendra de plus en plus incontrôlable. La communauté internationale ne peut pas se permettre de laisser passer cette chance qui s'offre à nous aujourd'hui. À vrai dire, je ne sais pas pendant combien de jours, de semaines ou de mois encore le peuple syrien qui souffre depuis si longtemps pourra tenir face à cette catastrophe humanitaire prolongée.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. O'Brien de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.